



N° 06
novembre-décembre 2015

OCEMO débat

La solidarité financière entre les jeunes et leurs parents

Dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz (MTH), 41% des jeunes de 15 à 34 ans sont entièrement à la charge financière de leurs parents. Pour le tiers des jeunes de cette classe d'âge, la solidarité financière et professionnelle fonctionne dans les deux sens, la contribution des parents étant prépondérante dans 22% des cas, celle des jeunes dans 11%. Ensuite, 5% des jeunes de la région ont quitté le domicile parental et soutiennent financièrement leurs parents. Enfin, les autres jeunes (21% du total) n'habitent plus avec leurs parents et aucun des deux ménages n'aide financièrement l'autre.

Michèle Mansuy, OCEMO - michele.mansuy@ocemo.org

Presque 75% des jeunes reçoivent un soutien financier de leurs parents

La solidarité financière et professionnelle entre les jeunes et leurs parents concerne une forte majorité de jeunes et prend des configurations variées. En effet, dans certains cas, les jeunes reçoivent un soutien financier de leurs parents sans aucune contrepartie. Dans d'autres cas, les transferts entre parents et jeunes ont lieu dans les deux sens. Au total, presque 75% des jeunes sont aidés par leurs parents, avec ou sans contribution professionnelle ou financière fournie par les jeunes. Une petite fraction de la population jeune (5%) apporte un soutien financier unilatéral à ses parents (tableau 1, graphique 1).

En 2013, l'OCEMO a réalisé avec l'appui de l'observatoire national du développement humain et de l'université Cadi Ayyad une enquête en face à face sur la situation et les attentes d'un panel de 1300 jeunes (15-34 ans) représentatif de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz (MTH)¹. La série de publications OCEMO-débat présente les principaux résultats de cette enquête originale.

Un premier groupe de jeunes (41% du total) sont à **la charge financière de leurs parents**. Cet ensemble comprend les élèves et étudiants qui ne travaillent pas en parallèle de leurs études (17% du total), les autres jeunes habitant avec leurs parents qui n'occupent pas d'emploi (20% du total) ainsi que les jeunes qui n'habitent plus avec leurs parents mais en recevant un soutien matériel sans contrepartie (4% du total).

Tableau 1 : 5 configurations de solidarité financière entre les jeunes et leurs parents (% du total)

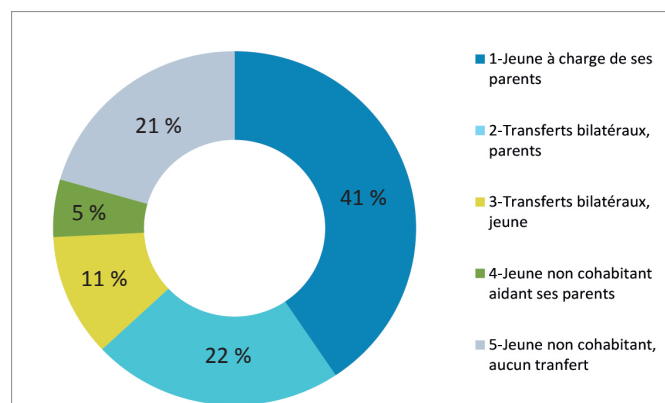
Configuration	1-Jeune à charge de ses parents	2-Transferts bilatéraux, parents	3-Transferts bilatéraux, jeune	4-Jeune non cohabitant aidant ses parents	5-Jeune non cohabitant, aucun transfert
% des 15-34 ans	41	22	11	5	21
% jeunes femmes	45	14	2	5	34
% jeunes hommes	36	32	21	6	5

Lire : 34% des jeunes femmes n'habitent plus avec leurs parents et ne procèdent à aucun transfert financier ou professionnel avec eux ; c'est le cas de 5% des jeunes hommes.

Champ : Jeunes de 15 à 34 ans.

Source : OCEMO, enquête « Attentes de la jeunesse », Marrakech-Tensift-Al Haouz, 2013

Graphique 1 : Transferts entre les jeunes et leurs parents- Ensemble des jeunes (%)



Source : OCEMO, enquête « Attentes de la jeunesse », Marrakech-Tensift-Al Haouz, 2013
Champ : Jeunes de 15 à 34 ans.

Les plus concernés par les transferts unilatéraux des parents sont les jeunes femmes (plus souvent inactives non étudiantes), les jeunes urbains, les moins de vingt ans (deux tiers d'entre eux sont dans ce cas), les jeunes chômeurs (92% d'entre eux) et ceux qui sont en phase de première insertion¹.

Pour le tiers des jeunes, **l'aide financière et professionnelle fonctionne dans les deux sens**.

Un deuxième groupe, où la contribution des parents domine, peut être dégagé (22% du total). Il comprend les jeunes aides familiaux de leurs parents indépendants (voir OCEMO-débat n°2 : L'emploi des jeunes ruraux : aides familiaux d'abord) ainsi que les jeunes qui habitent sous le toit parental et ont un revenu d'activité qui ne constitue qu'une ressource secondaire pour le ménage². Les jeunes hommes sont davantage concernés, de même que les jeunes ruraux de zone enclavée.

Dans un troisième groupe (11% du total) les transferts

¹ Définie ici par les trois premières années qui suivent la fin des études.

² Le critère retenu ici est que le revenu d'activité du jeune est inférieur ou égal au revenu global du ménage rapporté au nombre d'actifs en emploi dans le ménage. Dans le cas contraire, la contribution du jeune est considérée comme majeure.

sont bilatéraux aussi, mais la contribution du jeune est majeure. Cette situation est plus fréquente pour les jeunes hommes. Elle concerne plus souvent les jeunes qui cohabitent avec leur mère veuve ou séparée (27% d'entre eux).

Dans les deux groupes qui suivent, le jeune n'habite plus ni avec son père, ni avec sa mère.

Dans le quatrième groupe, le jeune aide ses parents (5% de l'ensemble des jeunes de la région et 17% de ceux qui n'habitent plus avec leurs parents). Cette situation est plus fréquente pour les 30 à 34 ans et pour ceux qui ont connu un parcours d'emploi sans trop d'embûches.

Le cinquième groupe de jeunes (21% du total) n'a plus de lien financier ou professionnel avec ses parents. Ce cas de figure concerne seulement 5% des jeunes hommes, mais un peu plus du tiers des jeunes femmes. Ces dernières sont alors mariées et vivent avec leur conjoint, et dans certains cas également avec leur belle-famille. Les jeunes ruraux, qui poursuivent moins longtemps leurs études, sont plus concernés que les jeunes urbains par l'absence de lien financier ou professionnel avec leurs parents (25% contre 15% en zone urbaine).

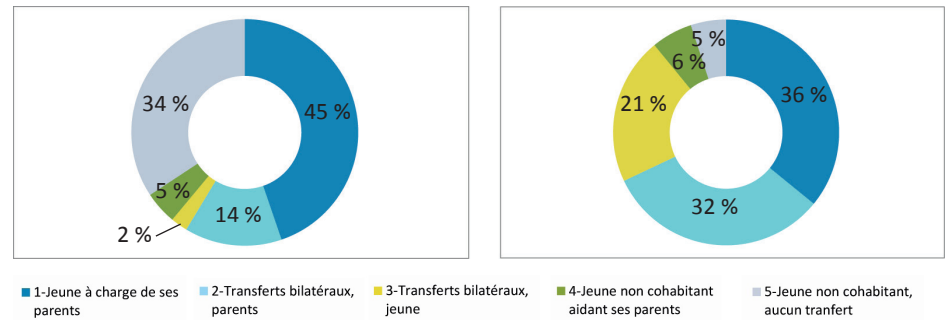
Davantage de transferts financiers entre les jeunes hommes et leurs parents

Au total, les liens d'aide noués entre les jeunes hommes et leurs parents sont plus étroits que ceux qui unissent les jeunes femmes aux leurs (graphiques 2 et 3).

Les jeunes femmes sont un peu plus fréquemment que les jeunes hommes entièrement à la charge de leurs parents (45 contre 36%). En effet, même lorsqu'elles n'ont pas encore fondé de famille, certaines d'entre elles n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas, n'ayant alors aucun revenu personnel.

Occupant moins souvent un emploi à l'extérieur de l'exploitation ou de l'entreprise familiale que les jeunes hommes, les jeunes femmes ont donc moins l'opportunité d'aider financièrement leurs parents. De plus, elles se marient plus jeunes et quittent la plupart du temps le domicile parental une fois mariées : seulement 10% des jeunes femmes mariées vivent encore sous le même toit que leur père ou que leur

Graphiques 2 et 3 - Transferts jeunes-parents – Jeunes femmes (à g.) et jeunes hommes (à dr.) (%)



Source : OCEMO, enquête « Attentes de la jeunesse », Marrakech-Tensift-Al Haouz, 2013
Champ : Jeunes de 15 à 34 ans.

mère, tandis que 54% des jeunes hommes mariés sont dans cette situation. Lors qu'elles habitent avec leur mari ou leur belle-famille, de nouvelles solidarités familiales se créent et les liens financiers ou professionnels avec leurs père et mère se distendent. Ainsi, même mariées et ne vivant plus avec leurs parents, 9% des jeunes femmes leur apportent un soutien financier, alors que c'est le cas de 19% des jeunes hommes mariés non cohabitants.

Au total, les jeunes hommes vivent plus longtemps au domicile de leurs parents. Ils sont moins fréquemment totalement à la charge financière de leurs parents que les jeunes femmes, mais ils ont bien plus souvent des transferts financiers bilatéraux avec eux.

Pour conclure...

La solidarité financière entre les jeunes et leurs parents est forte et durable. Au sens large (transferts unilatéraux ou bilatéraux), elle concerne presque tous les jeunes de 15 à 19 ans (95%), et encore les deux tiers des jeunes de 30 à 34 ans. Les liens d'aide sont plus resserrés entre les jeunes hommes et leurs parents qu'entre les jeunes femmes et les leurs. En particulier, un peu plus d'un jeune homme sur cinq habite au domicile de ses parents et apporte grâce à son travail une contribution majeure aux finances du ménage.

Les transferts exclusivement ou majoritairement à la charge des parents, quant à eux, permettent de fournir des ressources aux jeunes en difficulté professionnelle, au chômage ou mal insérés dans l'emploi. De même, certains jeunes soutiennent leurs parents aux ressources moindres, notamment leurs mères veuves ou séparées.

A contrario, cela signifie qu'en cas d'aléas professionnels ou personnels les privant de ressources personnelles, ceux dont l'entourage familial n'a pas les moyens de les soutenir sont d'autant plus fragilisés. C'est particulièrement vrai pour les jeunes dont l'expérience professionnelle est encore limitée, qui sont nombreux à être en recherche d'emploi ou à avoir une position professionnelle précaire.

En termes de politiques publiques envers les jeunes, ce constat amène à la question suivante, soulevée par le Pr Bougroum, de l'Université Cadi Ayyad, lors de la présentation des premiers résultats de l'enquête OCEMO : pour aider les jeunes en difficulté, les mesures individuelles suffisent-elles, ou faut-il soutenir aussi les familles ? ■

Prochain OCEMO-débats
L'emploi informel est fréquent dans la région MENA, surtout parmi les jeunes. Ce thème sera abordé dans le prochain numéro d'OCEMO-débats, « Travailler sans contrat ».

Pour en savoir plus

- L'enquête OCEMO sur les attentes de la jeunesse, premiers enseignements, février 2014.
- Les premiers rapports d'études issus de l'enquête sont disponibles sur demande à : michele.mansuy@ocemo.org